



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chypre

Question écrite n° 38875

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le développement de nos relations touristiques et commerciales avec l'île de Chypre. En effet, alors que Chypre devait entrer dans l'Union européenne le 1er mai, les conditions de nos relations avec cette île sont encore très en retard au niveau de sa desserte aérienne au départ de Paris. Ce retard pris dans les liaisons aériennes entre nos deux pays crée de nombreuses perturbations dans les échanges touristiques et commerciaux avec Chypre. Il lui demande donc ce qu'elle compte mettre en oeuvre pour améliorer cette situation.

## Texte de la réponse

L'adhésion de Chypre à l'Union européenne le 1er mai 2004 a permis d'intégrer ce pays dans le grand marché unique du transport aérien dans lequel le trafic est entièrement libéralisé entre États membres. La République de Chypre est actuellement desservie quotidiennement depuis Paris par vols réguliers, sans compter les nombreux vols de type « charters ». En tout état de cause, la desserte de l'île de Chypre relève de la seule responsabilité des transporteurs aériens. Lors de sa récente visite à Chypre, les 21 et 22 juillet derniers, la ministre déléguée a pu constater les progrès importants accomplis dans le développement des infrastructures aéroportuaires et la desserte aérienne de Chypre, notamment à Larnaca. Ces infrastructures ainsi que l'excellente coopération des autorités chypriotes ont permis le retour en bon ordre via Chypre de 11 000 Français au cours de la crise au Liban.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38875

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 2004, page 3380

**Réponse publiée le :** 17 octobre 2006, page 10811